



Session du samedi 6 juin 2015

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :

le bordereau du Conseil régional

« Rapport d'activité et de développement durable - 2014 »

Introduction

Le Conseil culturel de Bretagne tient à souligner la clarté, l'excellente lisibilité de ce rapport et de ses développements en missions, notamment celles qui relèvent de son ressort, ainsi que des deux bilans (social et émissions de gaz à effet de serre des compétences régionales) qui y sont joints. Il constate aussi avec satisfaction que ce rapport d'activité continue à s'améliorer, notamment en liminaire avec la présentation synthétique et illustrée des temps forts de l'année 2014 (la Région en action) et qu'il sera intégré dans le premier rapport d'activité et de développement durable.

**Mission IV : « Pour une éducation de qualité,
ouverte sur la recherche et sur le monde »**

Programme 413 : « Développer les langues de Bretagne »

Les principaux indicateurs communiqués font état d'une croissance du nombre de candidats admis aux concours de recrutement de l'enseignement bilingue. Cette évolution favorable est à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de places de formation longue en langue bretonne. Ainsi, le nombre de stagiaires en formation de base de 6 mois a progressé de 63% depuis 2010. Le nombre de stagiaires 3 mois a presque quadruplé. Les crédits attribués aux structures de formation en langue bretonne ont naturellement progressé et sont passés, entre 2010 et 2014, selon les chiffres du Conseil régional, de 452 000€ à 744 000€, soit une augmentation de près de 65 %. Ce sont là des points très positifs dont le Conseil culturel se réjouit.

Le budget constant consacré aux langues de Bretagne ne permet pas de répondre à la demande en matière de formation. Or ces formations ont démontré leur efficacité notamment par un fort taux d'emploi post-formation.

Parallèlement, les associations agissant en faveur des langues de Bretagne ont vu leur aide au fonctionnement gelée ou diminuée. Cela s'est donc traduit, pour un certain nombre d'entre elles, par des difficultés financières et même des licenciements de personnel.

Nous sommes ici devant un paradoxe car ces associations sont aussi employeurs de personnel bretonnant ou gallésant.

Le budget consacré aux langues de Bretagne n'est donc pas adapté à l'urgence de la situation de celles-ci et doit être augmenté.

Le Conseil culturel de Bretagne dénonce la diminution des crédits alloués par l'État aux Régions entraînant de graves difficultés pour les langues de Bretagne.

En matière d'édition en langues de Bretagne, le Conseil culturel de Bretagne avait proposé une adaptation du régime des aides. En effet, le coût de réédition d'un ouvrage en impression numérique est identique à celui de l'édition originale. Le recours à ce type d'impression permet de réduire sensiblement les stocks d'inventures et se traduit donc par des montants moindres de subvention initiale. Il serait donc logique que l'aide de la Région soit modifiée, par un relèvement du taux de subvention pour ces retirages. Le Conseil culturel de Bretagne est en attente d'une réponse à ce sujet.

Mission VII : « Pour une politique culturelle et sportive au service de tous »

Programme 711 :

« Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle »

Le Conseil culturel de Bretagne constate la volonté du Président du Conseil régional de Bretagne de continuer à redéployer les moyens avec équité tout en accompagnant des disciplines émergentes. Le Président du Conseil régional lui-même déclare cependant : « *Le travail à périmètre constant devient toutefois plus délicat : l'économie des structures culturelles est fragilisée par la baisse des subventions des autres collectivités et de l'État induisant une tension sur les conditions de production.* » Cela ne fait qu'accentuer l'inquiétude qu'exprimait le Conseil culturel en 2014.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les crédits de fonctionnement soient bien consommés (97,9 %). Les objectifs annoncés semblent atteints.

On aurait aimé avoir des détails sur les redéploiements opérés selon les critères énoncés dans le document. Au-delà de données globales sur les structures « interrogées », on peut craindre que la viabilité de certaines soit mise en cause.

La baisse du volume total des crédits d'investissement est expliquée. Le taux de réalisation (86,4%) est en baisse par rapport à 2013 (94,6%). Compte tenu du contexte décrit dans le *Cadre d'intervention* cela aurait demandé une explication.

Les informations données sur les actions menées par Bretagne Culture Diversité sont toujours positives. Le Conseil culturel s'en félicite.

Comme pour le RAP 2013, le Conseil culturel de Bretagne regrette que la pauvreté des indicateurs ne permette pas de mesurer l'adéquation de l'action aux besoins. Ceci reste particulièrement vrai pour le soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention avec l'Institut français.

Il rappelle qu'une rencontre entre le Conseil culturel de Bretagne et les responsables de Spectacle Vivant en Bretagne serait utile notamment pour permettre au Conseil culturel de Bretagne de comprendre comment Spectacle Vivant en Bretagne répond aux besoins des équipes artistiques désirant se produire hors de Bretagne.

Programme 714 : « Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création »

Le taux de réalisation est élevé (96,8% en fonctionnement, 90,5 % en investissement). Compte tenu du contexte budgétaire global, cela est assez logique.

Le développement du projet *Bretania*, la Bibliothèque numérique de Bretagne est un élément incontestablement positif.

La nature du document empêche d'avoir une vision précise des effets des évolutions évoquées d'une manière très générale dans les politiques (FACCA, nouvelles politique du livre...). Le Conseil culturel le regrette et rappelle, une fois de plus, son intérêt pour ces sujets et son souhait non seulement d'être informé mais d'être associé aux réflexions et aux évaluations.

Le Conseil culturel de Bretagne renouvelle son avis sur la pauvreté des indicateurs ainsi que sa proposition de participer à leur évolution.

Il constate à nouveau l'absence d'éléments concernant les radios et les télévisions malgré l'importance de cette question.

Programme 751 : « Développer le sport en Région »

Introduction

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de découvrir, dans la présentation contextuelle du rapport 2014 de la mission 7, le nombre impressionnant de bretons qui s'adonnent aux activités physiques, qu'elles soient sportives de compétitions ou sportives de loisirs, à hauteur de plus de deux millions de pratiquants. Dynamique exceptionnelle, à l'origine de multiples événements et spectacles sportifs, professionnels et amateurs, de performances de haut niveau et de l'explosion des pratiques de plein air et pleine nature à l'année en Bretagne et évidemment de retombées économiques spécifiques et significatives, évaluées à 2,8 milliards d'euros fin 2013, soit 3,3% du produit intérieur régional brut, générant 28 970 contrats de travail (21 115 équivalents plein temps), fin 2013. Cet élan a permis le développement de l'offre de formations en apprentissage par le CFA des métiers du sport, géré par le « Campus de l'excellence sportive de Bretagne » et le soutien de la Région au « Centre régional d'expertise et ressources des sports de nature et loisirs sportifs de nature » (CRER) qui anime le réseau des adhérents à la charte de qualité des sports nature.

La politique du Conseil régional de Bretagne, rappelons le, s'organise autour de 3 axes : le sport pour tous (29% du budget), l'excellence sportive (44%) et le rayonnement du sport (27%). Si elle s'appuie sur les leviers du mouvement sportif structuré autour du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne, elle a ses propres outils, notamment auprès des jeunes, avec le chèque-sport, la pratique encadrée et les « Centres de formation des clubs phares » pour les athlètes au plus haut niveau et, bien sûr, les soutiens aux équipements structurants pour le territoire.

A noter la remarquable exploitation des crédits de paiement alloués, avec un taux de réalisation de 100% en fonctionnement soit 4 339 467 euros et de 99% en investissement soit 7 594 723 euros, pour un total de 11 991 170 euros ; étant entendu que le budget consolidé sport (sur l'ensemble des interventions régionales) en 2014 représente 20 millions d'euros contre 28 en 2013.

Le Conseil régional de Bretagne a suivi, au cours de l'exercice, les orientations et actions inscrites dans le rapport de la politique sportive de 2011, le schéma régional des équipements sportifs de 2011 et le Contrat d'Objectifs Emploi Formation des métiers du sport 2012, en dépit d'un contexte financier peu favorable tant au niveau de l'État que des Conseils départementaux, voire des agglomérations et des communautés de communes pour raisons d'élection. 14 équipements sportifs ont pu être mis en chantier en 2014 (pour 13 en 2013), dont trois d'intérêt interrégional ou national à Brest, Saint-Brieuc et Rennes, et un d'intérêt majeur d'une agglomération (base de sports de nature de Haute Bretagne à Vitré). Le nombre de bénéficiaires du chèque sport permettant de réduire de 15 euros le coût de toutes les licences pour les 16/19 ans a plafonné, pour la première fois, à 29 111 (29 178 en 2013) et même vu la proportion des jeunes filles diminuer (- 6,4%), passant de 34,4% à 32,4%, alors que le nombre de clubs partenaires du dispositif augmentaient de 2,4%. Enfin, 155 manifestations sportives, dont 8 de niveau mondial liées à la Fédération internationale de voile, ont été aidées par la Région ; en diminution sensible par rapport aux années précédentes où elles avoisinaient les 200, avec une primeur pour le cyclisme (360 000 euros), suivi de l'équitation (82 000 euros) et de la voile (76 000 euros).

Le Conseil culturel de Bretagne considère, au total, que la mission « Développer le sport en Région » malgré la diminution sensible de ses dotations a été bien remplie et fidèle aux objectifs fixés dans les documents cadre.

Mission VIII : « Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines »

Introduction

Le rappel des chiffres clés est plus que nécessaire puisqu'ils permettent de comprendre l'intérêt et l'enjeu majeur que représentent les secteurs d'activités concernés par cette mission (cf poids économique du tourisme évalué à 8% du PIB de Bretagne, nombre annuel de visiteurs en Bretagne presque trois fois supérieur à sa population, 2^e région de France en nombre de monuments historiques protégés). A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter logiquement ceux liés au programme 621 de la mission 6 - « *Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages* » qui traitent des parcs et grands sites naturels, des espaces remarquables de Bretagne, des réserves naturelles et autres contrats nature couvrant au total, près de 245 000 ha ; et, pour partie aussi ceux liés aux missions 5, pour les voies navigables et 7 pour le spectacle vivant. Ces indicateurs justifient pleinement l'ardente nécessité d'évaluer le poids global de l'économie du temps libéré en Bretagne administrative (pratiques sportives et culturelles, industrie culturelle, tourisme, jardinage, bricolage ...).

Le rappel que le schéma régional du tourisme, avec ses 22 chantiers opérationnels, conçus avec le concours actif des acteurs touristiques locaux, publics et privés, est le véritable fil rouge, la colonne vertébrale de la politique régionale, s'avère tout aussi important. Ses orientations principales privilégient le visiteur et la concertation entre les différents opérateurs de terrain, en vue d'une meilleure mutualisation et efficacité des moyens et des actions en faveur de celui-ci. Elles expliquent le choix de prendre en compte, au-delà des limites administratives, les bassins de clientèles touristiques avérés, destinations touristiques et espaces d'expérimentation cohérents, pour mieux adapter l'organisation touristique et la répartition des rôles entre secteur public et secteur privé de Bretagne. Et ce, dans la perspective de mieux valoriser l'exceptionnel capital patrimonial de la région, qui la qualifie et la distingue des autres offres touristiques tant à l'échelon national qu'international. **Cette approche par destinations pose, toutefois, celle de la cohérence de leurs périmètres et de leurs ajustements opérationnels avec ceux des 21 pays de Bretagne retenus pour les Contrats de partenariats de 2014 à 2020 avec la Région, voire, pour les financements européens et les Contrats de Plan État-Région 2015- 2020.**

L'accompagnement de la mutation du tourisme breton et de la valorisation du patrimoine n'appelle pas globalement de commentaires. Le Conseil culturel de Bretagne, tient toutefois à manifester sa satisfaction pour l'édition par le Service de l'Inventaire d'un bel ouvrage de synthèse sur l'architecture rurale bretonne et le nombre de réponses qualitatives aux appels à projets de la Région visant à faire participer les bretons et les collectivités à la connaissance du patrimoine. **Il manifeste, en revanche, son inquiétude quant à la relative faiblesse en 2014 des subventions allouées par la Région en faveur du patrimoine en Bretagne intérieure, tant en terme de montants que de répartition géographique. Il s'interroge, enfin, sur le pourquoi de l'absence totale des communautés de communes dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie marketing partagée entre la Région, les métropoles et les communautés d'agglomération.**

Les leviers d'action et modalités de mise en œuvre de ces politiques qui permettent d'appréhender les moyens requis, tant en terme de personnel que de budget appellent les commentaires suivants :

En ce qui concerne les moyens humains, la Région intervient en direct, notamment pour les aides en investissement, mais s'appuie aussi, de façon très significative et conformément au

Code du Tourisme, sur le Comité Régional du Tourisme, son « bras séculier », chargé de la promotion et de la communication touristiques, de l'observation des flux touristiques et de l'animation de grands chantiers régionaux du schéma régional. De ce fait, cette association, regroupant public et privé, dispose d'un personnel plus nombreux que les agents territoriaux dédiés à la mission 8 au Conseil régional, soit 46 personnes contre 37 à la Région dont plus de la moitié relevant de l'Inventaire. Le Conseil régional s'appuie complémentirement sur les réseaux d'acteurs bretons du tourisme en convention de partenariat avec elle : Office de Tourisme de Bretagne, Nautisme de Bretagne, Sensation Bretagne réunissant des stations balnéaires, bien sûr, **mais aussi sur les réseaux touristiques patrimoniaux qui représentent des destinations thématiques fortes et originales en France, malencontreusement oubliées dans ce rapport alors qu'ils sont soutenus financièrement par la Région : Canaux de Bretagne, Association des Petites Cités de Caractère® de Bretagne, Union bretonne des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques, Association des Communes du patrimoine rural de Bretagne...**

En ce qui concerne les moyens financiers alloués, ils se sont élevés à 23 170 000 euros avec un taux de réalisation globalement bon à 85%, soit 19 775 598 euros en crédits de paiement mandatés, avec de meilleurs taux pour la valorisation du patrimoine que le tourisme, où la réalisation en investissement n'a été que de 69%.

Programme 811 : « Révéler et valoriser le patrimoine »

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la « politique du patrimoine culturel en Bretagne » et s'appuie sur les services Patrimoine et Inventaire de la Région. Il vise à soutenir une des composantes importantes de la notoriété bretonne, aux caractéristiques parfois très particulières comme la présence sur son territoire de 75% des navires d'intérêt patrimonial à usage collectif et naviguant en Bretagne. Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit, dans la mise en œuvre de cette politique, du souci permanent de mieux connaître et faire reconnaître le patrimoine, le conserver, le restaurer et le valoriser et d'y consacrer un budget significatif de l'ordre de 6,9 millions d'euros en 2014. Budget destiné, en fonctionnement, essentiellement aux associations, aux actions de valorisation et aux appels à projets ; en investissement, aux projets patrimoniaux de territoire et des cités labellisées en réseau thématique, aux musées et aux appels à projets. **Il s'étonne cependant, de ne pas trouver, dans les différents domaines patrimoniaux énoncés, le patrimoine immatériel alors que celui ci est très important en Bretagne, tant dans le domaine des langues que des expressions culturelles et sportives traditionnelles, et qu'il bénéficie aussi d'aides de la Région.**

Parmi les principales réalisations de l'année, dans le champ couvert par l'Inventaire, « révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton », le Conseil culturel de Bretagne, s'il apprécie la progression de la production des données et la diversification des activités de ce dernier, notamment sur le Pays de Fougères, **déplore le retard pris sur les travaux d'inventaire stratégique du patrimoine bâti le long des voies navigables ou dans le Grand Site Naturel de la basse vallée de l'Oust, comme semblent l'attester les résultats de l'indicateur n°1 sur les édifices recensés en 2014.** En revanche, la diffusion grand public des données relatives au patrimoine culturel sur le site patrimoine.bzh (ex Glad) continue à se développer de façon plus que satisfaisante.

Dans les autres champs d'intervention, les politiques de soutien ont connu des sorts divers en 2014. On peut déplorer la baisse continue de 2011 à 2014 du nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés et valorisés (de 393 à 200) et la réduction sensible en 2014 du montant annuel des travaux en faveur du patrimoine soutenu (24,4 millions d'euros en 2014 contre 34 en 2013). Les opérations de restauration, associées à une démarche de valorisation, ont par contre progressé en pourcentage pour atteindre 80% en 2014. A noter enfin les aides aux démarches de sensibilisation, d'information, de formation et de promotion des patrimoines accordées à pas moins de 37 structures, dont l'Association pour le développement de la recherche en archéologie maritime ; et les deux appels à projets

originaux lancés en 2014 : Archipel breton (aide au patrimoine breton hors Bretagne) et Héritages littoraux.

Programme 812 : « Faire de la Bretagne une destination d'exception »

Le document de référence pour ce programme est bien sûr le « *Schéma régional du Tourisme pour la Bretagne* » déjà évoqué, plus précisément son acte 2 adopté en 2012 par le Conseil régional. Le tourisme est implanté depuis près de 200 ans en Bretagne en raison de son linéaire de côtes exceptionnel (le 1/3 des côtes françaises) ce qui permet à la Région de se situer encore aujourd'hui au 1^{er} rang des régions françaises pour les séjours à la mer. Mais, il faut assurer son avenir face à la concurrence exacerbée dans ce domaine. C'est précisément l'objet de cet acte 2, décliné en 22 chantiers pratiquement tous engagés en 2014, dont trois considérés comme essentiels : la stratégie de marketing et communication partagée, avec en premier lieu le lancement de la campagne en direction des primo visiteurs ; la poursuite de la mise en place des Destinations touristiques de Bretagne ; la relance des hébergements marchands en lien avec la Chambre du commerce et de l'industrie de Bretagne. Le budget total consacré à ce programme en 2014, soit 12,9 millions d'euros mandatés, a sérieusement baissé par rapport à l'année précédente en raison de la réduction sensible des autorisations de programmes d'investissement liées surtout à la fin des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, mais aussi à une diminution inquiétante des projets de transmission d'hôtels et de modernisation des équipements touristiques et de centres nautiques (12 409 000 euros affectés en 2013 pour 6 062 962 euros en 2014). Les crédits de fonctionnement, en revanche, sont restés stables à hauteur de 8 132 000 euros, dont 5,4 millions affectés au Comité Régional du Tourisme et 1,8 million aux réseaux et filières.

Parmi les principales réalisations de l'année, il convient de différencier celles portées directement par le Conseil régional de celles plutôt mises en œuvre par le Comité Régional du Tourisme associées souvent à différents partenaires.

Dans le premier registre, il faut saluer la démarche du Conseil visant à préserver le capital des hébergements marchands (hôtellerie, hôtellerie de plein air...) de la Bretagne où l'hébergement non marchand prime depuis toujours avec la prégnance des résidences secondaires (2/3 de la capacité d'accueil). Cette démarche, conduite avec le concours de la Chambre régionale de commerce et les professionnels, a débouché le 14 juillet 2014 sur la définition d'une stratégie proposant 17 fiches actions opérationnelles. Ce dispositif vient compléter le soutien traditionnel du Conseil régional aux investissements des professionnels (hébergements, équipements de loisirs) qui s'avèrent stables en 2014 et aux démarches de qualité (plan qualité tourisme, Tourisme et handicap, Écolabels...). S'y ajoutent l'appel à projets pour un tourisme des 4 saisons, avec 18 dossiers retenus et bien entendu la belle avancée en 2014 du contrat d'objectifs emploi-formation tourisme, grâce à la publication en juin de la synthèse des caractéristiques du secteur tourisme breton et les résultats de l'appel à projets « Formation » commun aux 5 organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) mobilisés pour la professionnalisation du secteur tourisme, engendrant l'ouverture de 50 formations de septembre 2014 à juin 2015.

Dans le second registre, il faut souligner l'engagement de la campagne « Viens en Bretagne » portée par le Comité Régional au Tourisme et la *Marque Bretagne*, dans le cadre de la stratégie marketing du schéma régional, avec le soutien de la Région, des métropoles et des agglomérations pour la conquête de nouveaux visiteurs ; l'avancement sérieux de la mise en place des destinations touristiques, avec six territoires arrêtés et soutenus financièrement par la Région en 2014 : Brest Terres Océanes, Brocéliande, Quimper-Cornouaille, Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, Baie de Saint-Brieuc - Les Caps, Rennes et les Portes de Bretagne ; la poursuite des efforts pour bien positionner la Bretagne sur le web avec l'ouverture de 2 nouveaux sites en 2014, Bretagne Rando et Exception Bretagne, qui se traduisent par une consultation en hausse de 15% avec 4,5 millions de visites.

Au total, un rapport plutôt positif, avec le déploiement des actions prévues dans les documents cadre, qui marquent, dans le secteur du tourisme, la large confiance faite par le Conseil régional à la société civile et aux autres collectivités et institutions de Bretagne pour la mise en œuvre de ses grandes orientations touristiques en n'hésitant pas à l'externaliser, rappelant que le tourisme est une activité portée, en grande partie, par le secteur privé et associatif...

Le Conseil culturel réitère sa demande de prendre en compte systématiquement dans son rapport d'activités l'intégralité de la Bretagne, dans sa présentation, ses chiffres, ses cartes..., d'autant que les Destinations bretonnes nouvellement créées intègrent cette dimension non administrative.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 54

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstentions : 0